

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Brève approche de la vie quotidienne d'une famille de notables bourbonnais, les Dutrévou (1806-1812)

Albert Jauze

Numéro 140, janvier-avril 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1040704ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1040704ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jauze, A. (2005). Brève approche de la vie quotidienne d'une famille de notables bourbonnais, les Dutrévou (1806-1812). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (140), 67-75. <https://doi.org/10.7202/1040704ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Brève approche de la vie quotidienne d'une famille de notables bourbonnais, les Dutrévou (1806-1812)

Albert Jauze
Docteur en histoire moderne
Université de La Réunion

Les Archives départementales de La Réunion¹ possèdent dans la série BL sous la cote 193, un cahier détaillant l'« état des sommes » que Jean-François Dutrévou, né à Saint-Benoît de l'île Bourbon [La Réunion]² le 6 décembre 1759 et y décédé, à Sainte-Suzanne, le 8 mai 1834³, a dépensées « pour l'entretien de la maison en nourriture, habits, loyers de maisons et autres, depuis le courant de l'année dix-huit cent six jusqu'au 8 mars mil huit cent douze », date à laquelle « il a cessé de cohabiter avec son épouse »⁴. Le cahier, signé de sa main, est clos le 8 novembre 1814 puis déposé le 21 novembre suivant au greffe du tribunal de première instance de Saint-Denis.

Il est le fils d'un greffier, caissier du roi, et notaire occasionnel de la Compagnie des Indes puis de l'administration royale, Yves-Marie, natif des Côtes-du-Nord en Bretagne. Veuf à l'âge de 22 ans, il convole le 4 novembre 1783 avec Françoise Louise Josset, fille d'un notaire de Saint-Benoît, dans l'est de la colonie. Après avoir été lieutenant d'artillerie, exercé le mandat de député à l'Assemblée coloniale, et été percepteur des impôts indirects au canton de

1. Désormais citées sous la forme ADR.

2. L'île de La Réunion connaît plusieurs vocables. Le 28 mars 1806, elle est dénommée par le gouverneur général Decaen île Bonaparte. En 1810, elle reprend le nom de Bourbon. Sous la Seconde République, elle retrouve le vieux nom révolutionnaire de La Réunion (Cf. Yves Pérotin, *Chroniques de Bourbon*, Couderc-Nairac, 1957, 228 p., p. 127 sq.).

3. Toutes les indications biographiques émanent, sauf autres indications, du *Dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon (La Réunion), 1665-1810*, par Ricquebourg (L. J. Camille), Mayenne, Impr. de la Manutention, 1983, 3 vol., 1 : A-F, LXI-p. 1-1002 ; 2 : G-M, p. 1003-2018 ; 3 : N-Z, p. 2019-2880, Nouvelle édition, 2001, île Maurice, Patman Printing Ltd, Pailles.

4. Nous mentionnons ces citations telles qu'elles figurent à l'en-tête du cahier.

l'Est, il obtient de succéder à la pratique de son beau-père le 10 brumaire an VIII (1^{er} novembre 1799)⁵. Il tient la charge pendant presque 18 ans à Saint-Benoît et au chef-lieu, puis démissionne le 31 août 1817⁶.

Bourbon, en juillet 1810, puis sa voisine l'Île de France, en décembre, sont conquises par les Anglais. Elles restent sous régime britannique, jusqu'au traité de Paris (30 mai 1814) pour la première⁷, et définitivement, pour la seconde. La brève tutelle étrangère ne se traduit par aucun changement dans l'ordre administratif⁸. Les notaires, à l'instar des autres fonctionnaires publics, continuent à acter, sous réserve de faire allégeance au roi d'Angleterre.

De son second mariage, J.-F. Dutrévou a sept enfants, dont les deux premiers meurent en bas âge. En 1814, les cinq survivants (deux garçons et trois filles) ont respectivement 26, 24, 22, 20 et 19 ans. Deux des filles sont mariées à cette époque.

Son union avec Françoise Josset connaît maintes turpitudes. Selon les déclarations de son épouse⁹, les dissensions domestiques sont vite apparues. Les « entreprises commerciales mal combinées » de son mari l'ont poussée à demander une séparation de biens. Le ménage va à vau-l'eau, marqué par les fréquentes injures et les mauvais traitements de l'homme à l'égard de sa conjointe. En 1812, il quitte la maison maritale, abandonnant femme et enfants, pour aller vivre en concubinage avec la demoiselle Babet [Élisabeth] Crosnier. Ses tentatives de rapprochement ayant lamentablement échoué, Françoise Josset se résout à demander le divorce, qui est prononcé le 27 mai 1815¹⁰. Jean-François Dutrévou se remarie le 1^{er} août avec la demoiselle Crosnier.

Bien plus tard, alors qu'il a restauré le titre de comte venu de ses ancêtres bretons, il légitime Marie Henriette Clémence, leur fille née antérieurement au mariage¹¹.

Le document que nous traitons est intégré à un dossier de procédure datant du 16 juillet 1816 portant assignation de Dutrévou à son ex-épouse. Il s'appuie notamment sur cet article, pour lui réclamer des remboursements. Le cahier, de format *in-plano*, dûment timbré, porte en marge la mention de la réception et la signature du supplétif du député collationneur des revenus intérieurs. Il contient 20 feuillets d'environ 35 lignes chaque, complété recto et verso.

5. Commission de notaire public, garde-notes et garde-scels à l'île de La Réunion délivrée par Gourel de Saint-Perne commissaire de la Marine ordonnateur à l'île de la Réunion (Pièces relatives au C^{en} Dutrévou en qualité de notaire, ADR, BL 306).

6. Suivant l'« état des notaires à l'île de Bourbon contenant sur chacun d'eux les renseignements demandés par la dépêche de S. E. le Ministre de la Marine en date du 27 août 1816 et l'envoi des doubles minutes de leur notariat », 5 janvier 1820, joint à une lettre du baron Milius, CAOM, Fonds Ministériel, Séries géographiques, Réunion, c. 132, d. 1018.

7. La rétrocession effective a lieu le 6 avril 1815 (« acte de remise de l'île de Bourbon », ADR, L 496).

8. Instructions pour le gouvernement de Bourbon précédemment à la réduction de l'île de France : « L'administration de la colonie devrait être conservée dans toutes les parties, à l'exception de ce qui concerne les établissements militaires et ceux de marine », ADR, L 100.

9. Requête en divorce formée par la dame Dutrévou, 11 octobre 1814, tribunal de première instance de l'isle de Bourbon, ADR, BL 19.

10. Registre d'état civil, ADR, 4 E 2/ 262, f^o 8v^o-9r^o.

11. Reconnaissance d'enfant par Jean-François comte Du Trévou de Quersauson, 25 janvier 1830, minutes de Maurice Desrieux, ADR, 3 E/661, n^o 41.

Il ne comprend que la sèche et impersonnelle litanie des achats courants du ménage, ainsi qu'on le voit en l'extrait fidèle ci-dessous.

X ^{bre} 3	Envoyé à l'habitation pour Amaranthe six livres	
	bœuf, deux pains, quatre aulnes et demie toile écrue	
	et huit livres graisse	78 #
	Un fusil envoyé pour l'habitation	50 –
	Deux pièces patna huit aulnes toile blanche pour	
	des pagnes à l'enfant de Manette	–
	Acheté de M. Borthelot pour son épouse six jarres	–
10	Un cademat pour la malle de Manette	–

Dutrévou organise méthodiquement chaque page de son cahier selon quatre parties comportant les indications de l'année et du mois, du quantième, de la nature de la dépense, et du prix exprimé en livres (abrégé #) et sous. Il couche de son écriture fine et nette chaque débours, recourant fréquemment aux abréviations (b^{lles} pour bouteilles, p^{re} pour paire...), usant volontiers de l'itération *Id.* pour les mots récurrents. Il est généralement avare de la préposition « de ». Il écrit par exemple « une b^{lle} sirop ». De-ci, de-là, l'orthographe révèle quelques bénignes irrégularités (« envoyé à l'habitation », puis quelques lignes plus bas, « envoié... »).

Le notaire exprime les quantités en lettres, non en chiffres, ce qui les rendrait falsifiables. Des imprécisions sont patentes : il peut rapporter l'acquisition de « huit livres [de] graisse »... mais aussi, de manière laconique, de « graisse », « poissons », « volailles ». En revanche, la précision des montants en cause est remarquable. Il ne fait jamais d'arrondis, note scrupuleusement jusqu'au centime près. Sous sa plume, on rencontre l'achat le plus bénin occasionnant une dépense insignifiante (« deux volailles achetées d'un libre », 5 # ; « pour dix œufs, 1 # 10 s »...) et des sommes plus conséquentes. L'ultime rubrique porte la mention la plus élevée, soit 2 000 livres, qu'il a employées au paiement d'un sieur Villeneuve Rozemont, « en acquit de ce que devait M^{me} à ce dernier ». Au total, les frais du ménage se montent à 64 114 livres.

L'homme débute le carnet par un « ancien compte arrêté » datant de juin (ou juillet) 1806, pour lequel il reprend 16 rubriques de dépenses. La périodicité des rédactions change remarquablement. Il peut noter les dépenses pour deux ou plusieurs journées consécutives, ou espacer ses annotations d'un nombre très variable de jours (2, 3, 10, 12, 15 ou plus...). Il lui arrive de dénombrer intégralement les achats effectués du 1^{er} au dernier jour de nombreux mois. La narration des débours d'avril 1809 s'arrête au 20, celle de septembre débute seulement le 19 et ne comprend que deux rubriques. Mais le mois d'octobre suivant est relaté du 1^{er} au 18 sans discontinuité. Février 1809 et avril 1810 sont occultés. Chaque jour est noté l'un après l'autre en passant à la ligne. En mai 1809, il en écrit plusieurs à la suite sur la même ligne, mode de relation qu'il emploie aussi plus tard à quelques reprises. Parfois, il se contente d'un commentaire lapidaire. Ainsi, en 1809 : « pour le courant de juillet (*id. id.* =) donné à son épouse pour dépenses de la maison, 300 # » ; en novembre en une fois, en décembre en deux : « Dépensé pour ce mois pour la vie et autres articles 300 # » ; en janvier 1810 : « Pendant le dit mois, pour quatre pièces toile bleue p^r les noirs, pour autant donné à son épouse et pour bougies, 101 ». Ces rubriques sont des récapitulatifs.

À partir de mai 1810, il note simplement le mot « bazar », mot générique pour désigner les courses ordinaires. Sans que cela l'empêche très souvent d'y corréler des produits (« bazar, pain, une blle vin, bougies, bois », par exemple), il réitère ce terme presque constamment jusqu'à la fin.

Loin d'être brouillonne, la rédaction s'avère d'une qualité formelle remarquable. Le texte n'est pas entaché de lignes biffées, d'inter-linéatures, d'insertions, de renvois marginaux. L'écriture égale, plus encore que l'agencement méthodique, montre que le libellé est transcrit impasiblement, qu'il n'a pas été soumis aux risques d'une composition hâtive. Il a soin de totaliser les paiements au bas de chaque page et d'en reporter le montant sur la page suivante en l'assortissant de la mention « M^t de ci-contre... ». On décèle aisément ici les habitudes du scribe.

Il apparaît que le document n'a pas été tenu au jour le jour, mais qu'il constitue une reconstitution *a posteriori*. Dutrévou a noté après coup les emplettes. Il s'est probablement fondé sur des reçus, des bons, des factures... Cela pose la question de la fidélité des narrations. S'est-il parfois fié à sa mémoire ? N'y a-t-il pas eu des omissions ? N'aurait-il pas grossi des dépenses, et celé d'autres inavouables ? Étant donné la vocation « utilitaire » du traité, on comprend mieux qu'il soit complètement vide d'allusion à quelque événement familial que ce soit, à un quelconque accident météorologique... Il n'est aucun épanchement, nulle confiance ou réflexion intime de la part de l'auteur, qui ne trahit jamais ses pensées. Il ne s'agit nullement d'un journal personnel.

Il s'avère loisible de comprendre la genèse de cette petite chronique en la resituant dans le contexte de la vie du couple. Françoise Josset a formé sa demande de séparation de biens le 24 prairial an XIII (13 juin 1805) et l'a obtenue d'après ses dires « le 30 fructidor de l'année suivante », ce qui amène à la mi-septembre 1806. En voyant l'inéluctabilité de la procédure, Dutrévou riposte en décidant de tenir le carnet, afin de se ménager la possibilité de requérir des restitutions. Le fait-il secrètement ou agit-il d'un commun accord avec sa femme ? Toujours est-il que cela dénote une disposition d'esprit particulière. Leur communauté n'était pas régie, semble-t-il, par un contrat de mariage. Les dépôts d'archives n'en renferment pas, ce qui suggérerait qu'il n'y en ait pas eu.

En l'état actuel, ce document authentique est altéré et mutilé en certaines parties, surtout sur les bords inférieur et droit, ce qui prive de l'intégralité des renseignements. Le volume le plus large de la pièce reste cependant accessible. La lecture d'un tel vestige s'avère de prime abord peu ragoûtante. Le lecteur guère averti ne serait vainement attiré que par les aspects anecdotiques. De surcroît, la quantité des informations – partielles – ne concerne qu'une faible fraction – seulement les six dernières années effectives – de l'existence légale de leur vie conjugale longue de 31 ans. Mais, au sein du magma des documents archivistiques concernant les notaires, c'est le seul de cette nature.

Manuscrit à caractère éminemment privé à l'origine, puis utilisé à des fins procédurières, il nous parvient opportunément à la suite du déchirement d'un couple. Par le biais de la relation des dépenses « ordinaires », il constitue, de manière originale, un témoignage unique. Nous n'en avons

pas trouvé d'identiques ou de similaires pour les autres notaires¹². Tout en évoquant son aspect modeste, tenant tant à la ténuité de la période traitée qu'à la banalité du contenu, il nous paraît avantageux d'étudier le calepin. Relaté laconiquement dans notre thèse, il n'a jamais attiré l'attention des chercheurs. Il se révèle d'autant précieux qu'aucun livre de raison, aucun journal intime écrit par ces officiers ne nous est resté¹³.

Sans poser forcément le postulat de son statut vis-à-vis des sources ordinairement utilisées par les historiens, cette pièce a toute sa place à côté des inventaires¹⁴. En l'espèce, nous n'en disposons ni pour le couple¹⁵, ni pour la succession ultérieure de Dutrévou.

Les lacunes du cahier, le caractère couramment composite des prix énoncés, l'imprécision concernant le contenu des « bazards », constituent autant d'éléments rendant aléatoire et probablement vaine toute tentative consistant à vouloir dresser précisément les postes du budget familial. Avoir sous les yeux aussi bien la plénitude que la répartition parfaite des dépenses courantes du ménage se révélant illusoire, nous sommes réduit à n'en faire que des approches partielles.

La famille du maître consomme ordinairement du pain. Le maïs est réservé aux domestiques et esclaves, accessoirement à la volaille. La maisonnée complète l'ordinaire par du riz blanc, du riz du Bengale, ou encore du « riz gamelle ». Le ménage se ravitaille de temps en temps en farine ou blé, goûte volontiers les brioches, un peu plus rarement les biscuits. Le poisson frais, les alevins, les produits de rivière (« cabots », « bichiques », anguilles, chevrettes), le poisson salé, les sardines, la morue, garnissent assez régulièrement la table. L'alimentation carnée est riche et variée. Les « volailles » (surtout les poules et poulets, parfois les coqs), pourvoient fréquemment la famille en viande blanche, les dindes et chapons plus rarement. Les palmipèdes (oies, canards) constituent un apport pas rare. La viande, viande salée, de même, le bœuf, le porc et ses sous-produits (lard, jambon, gratons, éventuellement pâtés) sont de consommation courante. Sont moins usuels les moutons et les cabris. Dutrévou achète occasionnellement des œufs. On ne sait comment ils sont apprêtés. Les « légumes », ainsi génériquement désignés, les céréales supplétives (pois, pois de Bourgogne, ronds, du Cap, de France, lentilles), les citrouilles, artichauts, choux, raves, palmistes, pommes de terre, brèdes (plantes dont les feuilles sont cuites en bouillon ou en fricassée), et

12. Nous sommes fondé à faire ces affirmations à partir des recherches que nous avons effectuées dans le cadre de notre thèse intitulée « Le Notariat français et les hommes dans une colonie à l'Est du Cap de Bonne-Espérance, Bourbon-La Réunion, 1668- milieu du XIX^e siècle » (dir. Pr. Prosper Ève et Edmond Maestri), université de La Réunion, novembre 2004.

13. Le journal intime d'un colon, Renoyal de Lescouble (1776-1838), écrit au jour le jour de 1811 à 1838, a été publié en 1990 : *Journal d'un colon de l'île Bourbon, Jean-Baptiste Renoyal de Lescouble*, texte établi par Norbert Dodille, publié par l'URA 1041 du CNRS, université de La Réunion, Éd. du Tramail, 3 vol., XL-1501 p.

14. Daniel Dessert met en garde contre leur caractère parfois partiel : « L'inventaire après décès, dont on pourrait attendre qu'il soit le fidèle reflet de la réalité, farde lui aussi la vérité ; il lui arrive d'omettre une partie des biens et de travestir les éléments constitutifs d'une fortune financière » (*Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984, 824 p., p. 114).

15. Un collègue de Dutrévou, Demautort, a dressé au moment de son divorce un procès-verbal d'inventaire et description des effets de sa communauté d'avec Cautin, son ex-épouse (5 thermidor an IX [24 juillet 1801], étude de M^e Dureau, ADR, BL 229).

achards (chou, carottes, haricots verts... hachés, salés et revenus avec un peu d'huile), complètent pour leur part l'alimentation principale. On apprête les tomates. Du beurre, du fromage, sont consommés.

L'usage du sucre semble fort couru. De la confiture, des desserts (de quelle nature ?), du chocolat, sont épisodiquement mentionnés. La famille apprécie les fruits, oranges, mangues, melons et fraises. Les condiments utilisés ordinairement sont le sel, le poivre, l'ail, le vinaigre et le safran. Le café constitue un breuvage habituel. Le maître de maison semble priser le vin, dont il achète fréquemment des bouteilles. Il note aussi l'emplette, plus rare, d'autres alcools comme l'eau-de-vie, les liqueurs, l'arack, ce dernier souvent acheté par veltes. Cette boisson est, écrit-il volontiers, destinée aux esclaves. À partir du 29 mars 1809, il se met à acheter constamment du lait. L'observation fine de son carnet permet d'affirmer qu'il héberge son petit-enfant, né de sa fille Marie Jeanne Françoise Charlette et d'Antoine Louis Gibert Desmolières.

La cuisine, faite au charbon, au bois (bois à brûler ou à feu), se prépare avec de la graisse, achetée en bouteilles, en pintes, barbots ou barils, ou par livres, ou encore avec de l'huile (huile d'olive parfois), conditionnée en pintes ou en bouteilles.

Le chef de famille achète aussi du tabac, pour en distribuer de temps en temps, d'après ses annotations, aux « esclaves nouveaux », c'est-à-dire aux esclaves de traite. Il se procure, rarement, du quinquina (préparation à partir de l'arbre, ou vin apéritif ?)

Les dépenses liées directement ou indirectement à l'habillement représentent un poste important, que nous chiffons, approximativement, à 3 420 livres. Le nombre de paires de souliers (au moins 19) qu'il procure à sa femme et à ses enfants, parfois de manière rapprochée, reste *a priori* surprenant. Il ne répugne pas, de temps à autre, à faire le raccommodage des chausses ou à payer pour la façon d'une paire de souliers. Les sabots sont peu en usage. Les mouchoirs, portés comme coiffures ou comme tissus, constituent un élément essentiel de la tenue de l'épouse et des filles. C'est la partie de la tenue la plus décrite sous la plume de Dutrévou. Bleus, de couleur, à vignette, « Paliacat », « Burgos », fabriqués et teints à l'origine dans la province du Carnatic en Inde, ils formaient depuis le XVIII^e siècle une pièce de choix de la mise des femmes créoles¹⁶. Le notaire ne s'attarde point au détail des quelques robes, chemises (dont la plupart sont pour son fils), paires de bas ou de gants et autres chapeaux qu'il apporte au foyer. Une dizaine de châles servent à son épouse et à ses enfants pour se couvrir les épaules.

L'abondance et la variété des tissus dont il approvisionne la demeure s'avèrent remarquables. À usage domestique, ils servent à confectionner des habits, du linge de maison. On relève la mention d'au moins 35 « pièces » entières ou de demi-pièces de toile bleue. Celle-ci est, en particulier, utilisée pour les hardes des esclaves. Les toiles blanches, prises par

16. Cf. l'article de G. Jouveau-Dubreuil, « Le commerce des tissus de coton à Pondichéry aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Revue historique de l'Inde française*, 8^{ème} volume, 1952, Société de l'Histoire de l'Inde française, Pondichéry, Bibliothèque publique, Paris, PUF, Imprimerie de Sri Aurobindo, Pondichéry, 1952, 307 p., p. 224-237. Selon l'auteur, la qualité du tissu et des couleurs en faisait une marchandise très recherchée, en particulier dans les colonies du Nouveau Monde, au Pérou, au Mexique, dans les îles des Antilles.

aunes¹⁷, composent aussi volontiers les vêtements. Certaines sont de 30 « conjons ». Il se révèle difficile de connaître les prix en cours, ou même une moyenne. Dutrévou achète par exemple une pièce de toile bleue à 60 livres, une demi-pièce à 32 livres $\frac{1}{2}$, mais encore deux autres pièces à 12 livres. Il mentionne aussi des pièces de toile prises en quantités variables, sans donner de précision. L'une coûte 9 livres, 9 atteignent 480 livres. Sans doute sont-elles communes, car il se montre couramment plus prolix quand il s'agit d'étoffes plus rares ou plus raffinées. Il prend soin ainsi de noter la valeur de l'aune de toile fine (8 livres), dont il prend 3 $\frac{1}{2}$. Il acquiert 3 aunes de basin, toile à 4 fils dont on fait des vestes, des pantalons, des nappes ; une pièce de guingam (guingan), toile blanche à petites raies rouges, valant 30 livres. Il fournit le foyer en éléments de mousseline ou de mallemolle, matières de coton à la surface mousseuse. Il se procure 2 pièces de nankin, étoffe lisse fabriquée avec du coton de couleur. Un doute demeure, étant donné l'état du document : Dutrévou a-t-il acheté à deux reprises du baffetas, toile ordinaire, ou du taffetas, étoffe de soie ? On pencherait pour la seconde hypothèse. Car il prend aussi des pièces d'armois (taffetas léger), de soierie. La quantité de ruban, ruban rose, qu'il apporte chez lui est étonnante : au moins 16 aunes $\frac{1}{2}$. On peut relever encore parmi ses acquisitions la demi-pièce de péquin, la pièce de percale, 8 pièces $\frac{1}{2}$ de gaze, les quelques pièces de Patna ou de Surate, de Kimbrick, de Sistressay et Caladarie.

Conformément aux usages attestés depuis les origines à Bourbon, ce ménage se pourvoit en articles manufacturés, mais confectionne aussi, à partir de matières premières issues du sous-continent indien, bien adaptées au climat, sa propre vêtue. Des écheveaux de fil sont en usage. Des travaux de teintures, de teintures de robes sont effectués. L'entretien du linge s'effectue à la blanchisserie. Dutrévou note une seule fois l'achat d'un fer à repasser. Le ménage courant se fait avec la brosse à appartement, la brosse à balai.

De nombreuses transactions, que l'on peut estimer à au moins 6 400 livres, s'inscrivent dans le cadre du système servile. Comme propriétaire d'exploitation agricole (il évoque souvent « l'habitation » de Montbel), il loue des esclaves, biens meubles, assume les frais de capture des fugitifs, de retrait des marrons de la geôle ou du « bloc ». Il paie les journées de travail, règle les transports faits par les noirs porteurs de chaises, les acquisitions d'esclaves, éventuellement faites à l'encan.

Dutrévou paye la location de sa maison 350 livres (selon une périodicité incertaine à nos yeux). Propriétaire d'une imprimerie, il en loue le local. Le ménage doit aussi payer des impositions, pour un montant total d'au moins 450 livres.

Il veille à l'éducation de ses enfants. Sa fille puînée, Céliane, née en 1795, fréquente l'école, pour laquelle, en décembre 1810, il s'acquitte de 80 livres. Il se procure des cahiers de papier, des mains de papier, des « tapettes » d'encre, entretient chez un marchand un compte de papier. Ces accessoires servent sans doute à la famille et à l'étude. Épisodiquement, il mentionne des recettes liées à son activité notariale : « reçu pour

17. Une aune fait 1,19 m.

un acte, 4 livres », « pour une expédition, 50 livres »... Des clients préfèrent, par commodité, se délivrer de leurs dettes au domicile du notaire. L'épouse perçoit parfois les montants, les remet au mari pour qu'ils soient ensuite intégrés aux comptes de l'office. L'influence de son activité professionnelle se perçoit aussi au travers du document. En effet, prévoyant, l'homme laisse une certaine somme à sa femme quand il doit effectuer un long déplacement. Le 24 juillet 1811, il donne ainsi 166 livres « pour la dépense en partant pour l'inventaire Desruisseaux ». Il procède de même quand il arrive que ses occupations à l'habitation le distraient de sa maison. À ces occasions, il s'éloigne parfois pendant longtemps de son domicile (58 jours consécutifs, note-t-il en 1808).

Une partie du budget familial est consacrée aux loisirs. On pratique la harpe, dont le montant de la réparation atteint 400 livres. La famille se rend volontiers aux concerts, aux bals, à la comédie à laquelle elle est abonnée. Les inventaires après décès ne narrent pratiquement jamais les animaux de compagnie ou d'agrément. Une seule allusion y est faite dans le carnet, sous la mention de l'acquisition, pour 10 livres, d'un chien. Le ménage prend aussi des dizaines de tortues, quelques merles. Ceux-là sont sans doute destinés à être consommés.

L'usage du savon est très répandu. Le chef de famille s'en procure par petits pains à 1 livre l'unité, par morceaux, caisses, briques ou encore par livres. Il a même un compte chez le détaillant pour cet accessoire. Une seule dépense liée à l'hygiène est perceptible : l'achat de 2 pots de chambre. Des soins sont prodigués aux enfants par le dentiste. La famille fait appel à la sage-femme, se pourvoit en médicaments à la pharmacie, en onguents pour les enfants. On s'acquitte de « mémoires de traitement », on paye un sieur Dupré pour ses prestations de médecine. La gale semble un mal tenace. Dutrévou prend souvent du soufre pour soigner « les galeuses de la maison », « pour les galeux ».

La cadette fait sa première communion en mai 1811. On voit Dutrévou préparer les noces de sa fille aînée, Marie Jeanne Françoise Charlette. Il lui procure de la résille (sorte de filet dont on enveloppe les cheveux), lui offre son alliance. Il achète à cette occasion pour son fils Pierre Jean Benoît un habit, un gilet de drap et un chapeau. Le même jour, il acquiert 6 paires de souliers. Il régale les convives d'une caisse de vin, payée 120 livres. Mais la circonstance du mariage en février 1811 d'une autre de ses filles, Marie Françoise, avec l'officier anglais Williams Charles Oliver, ne se perçoit en aucune manière sous sa plume. Sa fille aînée étant enceinte, il lui procure, le 3 décembre 1807, soit trois mois avant la naissance de son premier petit-enfant¹⁸, 2 pièces de Patna et 8 aunes de toile blanche, afin de préparer des pagnes. Le 10 décembre, il paye un cadenas pour la malle de sa fille. Il est probable qu'elle réside avec son époux chez ses parents. Un an après la venue au monde, l'enfant étant sevré, des achats de lait sont intégrés au débours familial. À la fin de 1811, la famille connaît un deuil. Dutrévou donne à cette occasion des robes de deuil à sa femme, paye 200 livres en novembre à son épouse et à ses enfants pour le deuil.

18. L'enfant du couple Gibert Desmolières-Charlette Dutrévou naît le 6 mars 1808 à Saint-Denis (*Dictionnaire généalogique...*, t. II, p. 1043).

Il désigne certains de ses enfants par des surnoms. L'aînée est appelée « Manette », Pierre Jean Benoît, « Duvouset » (ou « Duhour »). Argente serait, semble-t-il, son fils Louis François. La dernière fille, en revanche, est citée par son prénom d'état civil, Céliane. Il n'emploie jamais le prénom de sa femme. Elle apparaît toujours comme une tierce personne indépendante de la sienne : « pour un parasol pour son épouse... » ; « remis à la dame son épouse... ». La pénultième enfant, Marie Françoise (née en 1794), n'est à aucun moment mentionnée. Son gendre est nommé M. Desmolières. Le caractère impersonnel de ce carnet est encore accentué par cette absence apparente de relations affectives, de toute allusion à des liens de filiation. Il ne dit nulle part, « ma fille » ou « mon fils », dit parfois « ... pour les enfants ». Des zones d'ombre demeurent. Qui est « l'enfant de Germaine », évoqué de temps à autre ? Les seules annotations échappant parfois à l'impassibilité de la narration sont celles où Dutrévou évoque ses propres occupations. Il emploie alors le possessif ou la première personne : « à mon arrivée à l'habitation » ; « pendant mon séjour à Montbel » ; « pendant... que j'ai [*sic*] resté... » ; « que je suis revenu de Ste Marie... ».

Ce cahier nous dévoile avant tout et imparfaitement une partie du budget d'un couple bourbonnais. L'utilisant à sa juste mesure, il nous sert aussi d'utile prétexte pour ouvrir le voile sur quelques aspects de la vie quotidienne d'un foyer ressortissant à cette catégorie sociale. Au-delà, il permet d'envisager ceux d'autres possédants. Il est vrai qu'il ne nous apprend rien sur l'agencement intérieur de la maison, le nombre et la spécialisation des esclaves, les dettes ou les avoirs de la famille, les ouvrages de lecture, etc. L'influence de la religion, des fêtes religieuses, notamment dans les achats alimentaires, est difficilement perceptible également. Il n'est pas possible de corréler telle emplette avec telle date du calendrier, notamment en raison de l'état du document. Les dépenses de diverses natures sont partagées entre l'habitation et le foyer. Outre son activité notariale, Jean-François Dutrévou, à l'instar de beaucoup d'autres possédants bourbonnais, dirige une exploitation terrienne. Il se livre à des pérégrinations en fonction de ses diverses tâches. La vie de la maisonnée se lit au gré des pages. Des relations intrafamiliales affleurent. Au travers de cette étude nécessairement descriptive, en prenant soin d'évacuer ses aspects trop anecdotiques ou isolés, ce document exceptionnel permet de vivifier, pour une période du passé insulaire peu étudiée, notre connaissance d'une branche de l'histoire, celle des familles.